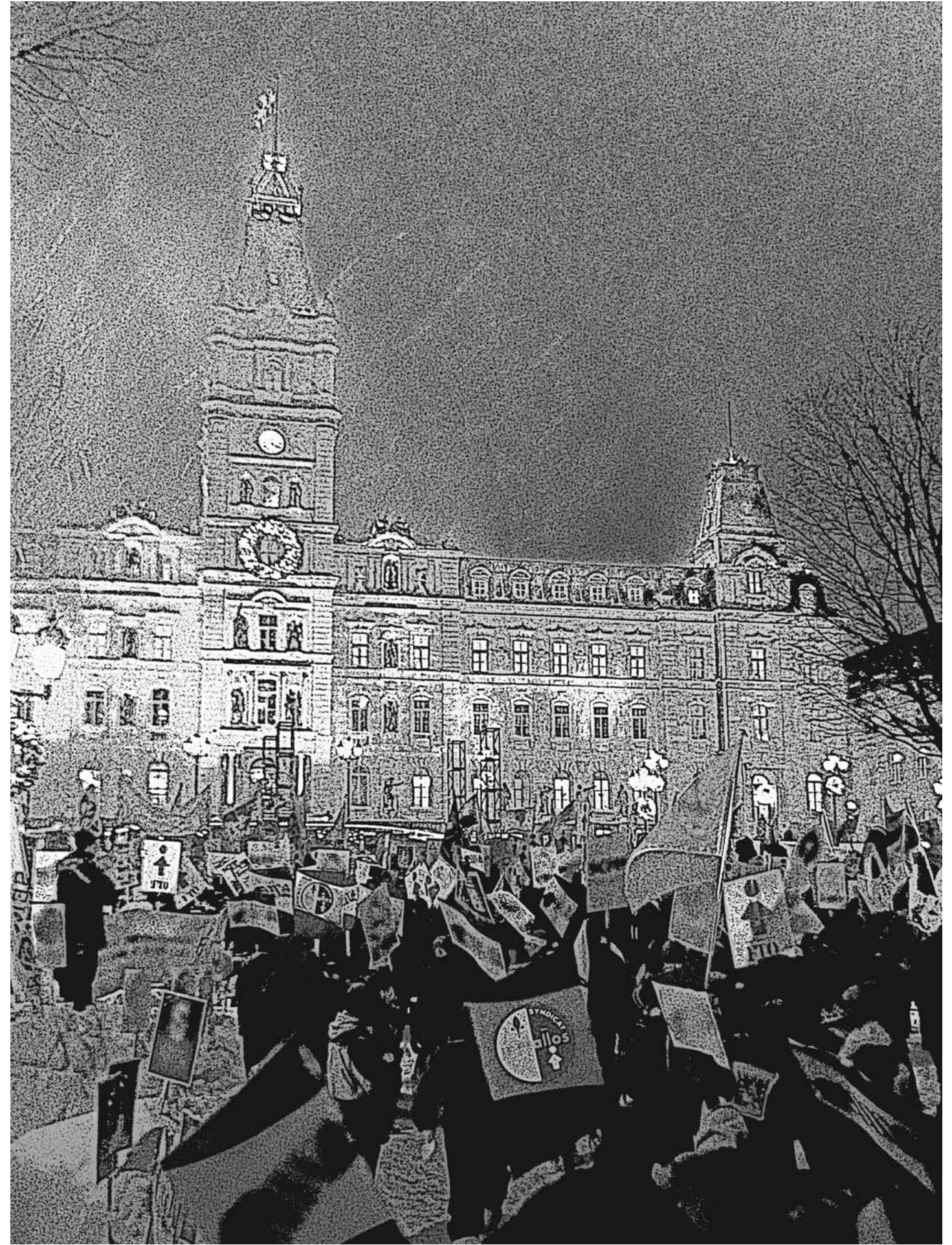




NOTRE ENGAGEMENT FAIT LA DIFFÉRENCE



RAPPORT D'ACTIVITÉS





Sommaire

7	Requêtes en accréditation
8	Conventions collectives signées
12	Liste des conflits
13	Fonds de grève <ul style="list-style-type: none">- Bilan du Fonds de grève- Placement du Fonds de grève du district 5- Recettes et déboursés du Fonds de grève du district 5- Bénéfices de grève payés par les Fonds de grève du district 5 et de l'international
16	Service de l'éducation
18	Service de l'équité salariale et de l'évaluation des emplois
20	Service d'information
25	Services juridiques
27	Service de la recherche
29	Service de santé sécurité et de l'environnement
33	Condition féminine
34	Comité sur les Avantages SOciaux Métallos (CASOM)



Requêtes en accréditation déposées et accordées (entre le 1^{er} septembre 2006 et le 31 août 2007)

LOCAL	EMPLOYEUR	DÉPÔT	ACCRÉDITATION	MEMBRES
01976	NORDIA (MONTRÉAL)	2007-03-20		470
01976	NORDIA (QUÉBEC)	2007-07-27	2007-08-28	458
01976	GARDA DU Canada	2007-04-20	2007-06-20	60
04796-30	ALS CANADA LTÉE (CHEMEX)	2007-06-02	2007-07-06	75
07531-18	FENERGIC INC.	2007-06-18	2007-08-06	55
07625-128	DM DECORAMA METAL INC.	2006-10-16	2006-11-02	18
07625-129	LA PETITE BRETONNE INC.	2006-12-23	2007-03-06	105
07625-130	RÉSIDENCE OASIS FORT ST-LOUIS	2007-01-23	2007-02-23	45
07625-131	CLUB DE GOLF ISLESMERE (CONTRAT DE SERV.)	2007-08-20	2007-08-20	80
07708-53	CHARL-POL PORTNEUF INC.	2007-02-26	2007-03-21	85
07708-57	NICO-MÉTAL INC.	2006-12-01	2007-01-17	44
07708	MOULIN À PAPIER PORTNEUF INC.	2007-08-03	80	
07785-01	INDALEX LIMITÉE	2006-11-18	2006-12-19	20
07885-12	PREMIER TECH TECHNOLOGIES LTÉE	2007-06-10	2007-08-06	45
08922-136	G4S SERVICE DE SÉCURITÉ (QUÉBEC) LTÉE	2007-03-06	2007-04-04	205
08922-137	GARDIUM	2007-04-13	2007-05-09	500
08922	CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES	2007-07-23	2007-09-11	232
08922	CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES	2007-07-23	2007-07-30	70
09153-30	VICTOR INNOVATEX INC. (CONTRAT DE SERV.)	2007-08-01	2007-08-01	140
09324-74	ASCENSEUR SAVARIA CONCORD INC.	2007-01-21	2007-02-23	165
09400-80	CANFITEL INC.	2006-12-23	2007-01-23	163
09400-88	RESTAURANT ST-HUBERT	2007-07-10	2007-08-16	100
09400-89	INVEST HOTEL LTD opérant le Quality Hotel -Rest.	2007-08-01	2007-08-29	17
09414-116	GROUPE CONNEX GVI INC.	2007-04-25	2007-06-05	43
09414-134	EMBALLAGES ALCAN CAPALUX INC.	2007-06-16	2007-07-09	100
09414-135	SERVICES D'ENTRETIEN SOLMEX INC.	2007-07-18	2007-08-13	6
09414	PLASTIQUE REINIER INC.	2006-11-05		37
TOTAL:				3418
MEMBRES ACCRÉDITÉS AU 31 AOÛT 2007:				2831



Conventions collectives signées

(entre le 1^{er} septembre 2006 et le 31 août 2007)

SECTION LOCALE	EMPLOYEUR	SIGNATURE
00691	BOUCHONS MAC INC.	2007-05-28
00919	GOODYEAR CANADA - VALLEYFIELD	2007-07-05
00930	SOUCY BARON INC.	2007-03-20
01138L-01	AUTOMOBILES TDS CANADA INC.	2006-12-18
01976	NORDIA (MONTRÉAL)	2006-12-18
01976	CANADIEN PACIFIQUE	2007-03-08
01976	SÉCURITÉ KOLOSSAL QUÉBEC	2007-05-14
04614	XSTRATA ZINC/FONDERIE GÉNÉRALE DU CANADA	2007-01-25
04796-13	GESTION IAMGOLD-QUÉBEC INC. (MINE GÉANT DORMANT)	2007-06-21
04796-20	USINE CAMFLO INC.	2007-04-05
04796-29	SYNDICAT CAN. DES COMMUNICATIONS	2006-11-10
05778-12	PLACEMENTS MONFER INC	2007-07-26
06072-01	SPECIALITES MANDRIN CSI INC.	2006-10-12
06131-03	VILLE DE MATAGAMI	2007-04-13
06213	RESCO CANADA INC.	2006-09-08
06394	AIR LIQUIDE CANADA LTEE	2007-03-05
06425	HYPRESCON INC.	2007-02-28
06586-03	ARGONAL INC.	2007-03-12
06586-06	MATÉRIAUX EXCELL S.E.N.C.	2007-03-09
06658	LAFARGE CANADA INC.	2007-06-07
06687	NEXANS CANADA INC	2007-04-11
06818	SIVACO QUÉBEC, DIVISION D'IVACO INC.	2006-10-18
06833-02	S D B J	2006-09-22
06887	METALLURGIE NORANDA INC. AFFINERIE CCR	2007-08-30
07065-05	PORLIER EXPRESS INC	2007-02-13
07065-10	CAISSE POP DESJARDINS 7-ILES	2006-12-21
07065-12	CAISSE POP DE PORT-CARTIER	2007-03-19
07065-23	AIR CARGO SERVICE SEPT-ILES	2006-12-06
07065-24	MUNICIPALITE DE LA BASSE COTE-NORD ET DU GOLFE ST-LAURENT	2007-01-29
07065-27	VILLE DE SCHEFFERVILLE	2007-06-19
07065-41	SYNDICAT DES MÉTALLOS (MUDA), SECTION LOCALE	2007-06-21



SECTION LOCALE	EMPLOYEUR	SIGNATURE
07065-63	ACIER LEROUX INC.	2007-01-22
07163-02	LAMOTHE / DIVISION DE SINTRA INC. (bétonnière)	2007-02-20
07287-25	LES INDUSTRIES G.R.C. INC.	2007-02-28
07287-32	FERICAR INC.	2007-05-04
07493	POUDRES METALLIQUES DU QUEBEC	2007-03-23
07531-01	PORTES LAMBTON 2843-5816 QUÉBEC INC.	2007-06-06
07531-07	PLIAGES APAULO INC.	2006-09-20
07531-08	H.P. CYRENNE LTÉE	2007-07-11
07531-17	MOTREC	2006-11-28
07538-03	BÉTON DES ILES	2007-02-14
07625-10	ENTREPRISES ALLIÉES LIMITÉE	2006-12-06
07625-104	MUNICIPALITE STE-ANNE DE SOREL	2006-12-13
07625-112	BESSER PRONEQ INC.	2006-10-20
07625-113	CRÉATION VISU INC.	2006-12-05
07625-114	BÉTON BRUNET LTÉE	2006-10-27
07625-127	NORDIA INC. (MONTRÉAL)	2006-12-18
07625-131	CLUB DE GOLF ISLESMERE (CONTRAT DE SERVICE)	2007-08-20
07625-67	FERS ET METAUX RECYCLÉS LTEE	2007-02-12
07625-BV	DUBORD & RAINVILLE INC	2007-03-08
07625-CR	LAFARGE GROUPE MATERIAUX DE CONSTRUCTION USINE TERREBONNE	2007-03-02
07625-D9	DYNE-A-PAK INC.	2006-09-18
07625-E8	PRODUITS MOULES SYNERTECH INC.	2006-12-21
07625-F8	FRANKLIN EMPIRE (DIV MANUFAC)	2007-03-20
07625-H1	CLUB DE GOLF LAVAL-SUR-LE-LAC	2006-12-19
07649	LAB SOCIETE EN COMMANDITE OPERATIONS BLACK LAKE	2007-05-28
07708-26	MICRO CONTROLE INC	2007-02-12
07708-30	LABORATOIRE PRIMATECH INC.	2007-06-21
07708-49	SIGNALISATION VER-MAC INC.	2007-05-15
07708-53	CHARL-POL PORTNEUF INC.	2007-05-10
07708-54	SANIBELLE INC.	2006-09-27
07708-55	SHERMAG INC.	2006-10-24
07708-57	NICO-MÉTAL INC.	2007-06-14
07801	METALLURGIE CASTECH INC.	2007-03-15
07811-13	POLYBOIS INC.	2006-11-08
07811-22	COOP. DES SERVICES À DOMICILE RÉGION DE L'AMIANTE	2006-09-12



SECTION LOCALE	EMPLOYEUR	SIGNATURE
07885-11	VENMAR CES INC.	2007-07-31
08922-133	INVESTISSEMENT CANPRO LTÉE	2006-09-27
08922-134	SÉCURITÉ DES DEUX-RIVES LTÉE	2007-07-12
08922-136	G4S SERVICE DE SÉCURITÉ (QUÉBEC) LTÉE	2007-05-04
08922-137	GARDIUM	2007-07-09
08990-12	MITCHELL AEROSPACE INC.	2006-12-04
08990-37	PRODUITS BEL INC	2006-10-20
08990-58	CORPORATION EMBALLAGES FLEXIBLE SONOCO CANADA	2006-10-27
08990-64	PRODUITS NON-FERREUX GAUTHIER	2006-12-06
08990-87	VERRE SELECT INC.	2007-04-23
09153-05	BOCCAM INC.	2007-04-26
09153-29	INDUSTRIES MAIBEC INC. - DIVISION ST-THÉOPHILE	2006-09-21
09153-30	VICTOR INNOVATEX INC. (CONTRAT DE SERVICE)	2007-08-01
09190	CHEMIN DE FER ROBERVAL SAGUENAY	2006-12-21
09224-02	SITEC S.E.C.	2007-06-20
09238-02	GENERAL DYNAMICS PRODUITS DE DÉFENSE ET SYSTÈMES TACTIQUES - CANADA INC.	2007-05-18
09291	GESTION IAMGOLD-QUÉBEC INC. (Mine Doyon)	2007-03-08
09291-02	C.P.E. AU JARDIN DE PIERROT	2007-04-24
09324-44	GARIER INC.	2007-04-26
09324-50	METROMEDIA CMR PLUS INC. / AV-TECH INC.	2007-07-24
09324-66	BROWNSBURG ELECTRONIK INC.	2007-02-19
09324-69	UNIMIN CANADA LTEE (ST-CANUT)	2007-01-31
09340	LAINAGES VICTOR LTEE	2007-08-24
09344-00	COMPAGNIE MINIÈRE IOC	2007-05-14
09356-00	GL&V FABRICATION -Division de GL& V Canada Inc.	2007-06-05
09399	ACUFIL SOC. EN COMMANDITE	2006-12-19
09400-01	HOTEL EUROPA INC	2006-12-11
09400-03	9173-1794 QUÉBEC INC. opéré par Northstar Hospitality GP Inc. (Hilton Mtl Aérop)	2007-02-12
09400-05	HOTEL TRAVELODGE MTL CENTRE	2006-10-10
09400-34	AU PETIT COIN BRETON LTEE	2007-07-25
09400-41	RESTAURANT DU CHEMIN DES PATRIOTES INC.	2007-05-14
09400-42	MANOIR DES SABLES INC. (9057-4351 QUÉBEC INC.)	2007-07-17
09400-48	DELTA-QUÉBEC (Chip Reit No.22 Op. Ltd Partnership)	2006-12-21
09400-51	INNVEST HOTELS GP LTD, opérant sous le nom de Comfort Inn Gatineau	2007-08-14



SECTION LOCALE	EMPLOYEUR	SIGNATURE
09400-52	INNVEST HOTELS GP 1 LTD opérant sous le nom de: Quality suites Québec	2007-07-04
09400-54	INNVEST HOTELS GP LTD, opérant sous le nom de Comfort Inn Gatineau	2007-08-14
09400-63	INNVEST HOTELS GP 1 LTD opérant sous le nom de: Quality suites Québec	2006-10-25
09400-70	RESTAURANT LE MARIE-BEAUPRÉ INC.	2007-06-15
09400-74	INNVEST HÔTELS GP LTD	2007-05-16
09400-75	INNVEST HOTELS GP LTD (Comfort Inn Ancienne-Lorette)	2007-07-26
09400-77	PELOMART INC. (RÔTISSERIE ST-HUBERT) (JONQUIÈRE)	2007-06-13
09400-81	3029260 NOVA SCOTIA CY (HOTEL LE GRAND LODGE)	2007-06-29
09414-111	TECTON INDUSTRIES LTÉE	2006-10-31
09414-112	ACUFIL SOC. EN COMMANDITE(O&T)	2007-03-21
09414-117	GALÉNICA INC.	2007-02-02
09414-128	LES PRODUITS DE MARQUE LIBERTÉ	2006-09-14
09414-131	FORMULE FORD INC.	2006-11-21
09414-132	CURTIS CANADA INC.	2007-06-08
09414-28	SALADXPRESS INC.	2006-12-04
09414-29	PORTEC PRODUITS FERROVIAIRES LTÉE	2006-12-14
09414-31	EMBALLAGE ROUVILLE INC.	2007-02-07
09414-51	TREMCAR ST-CÉSAIRE INC.	2007-03-14
09414-55	GDX CANADA INC., DIVISION ENCAPSULATION	2007-03-15
09414-56	MEUBLES VICTORAMA	2006-09-06
09414-66	DISTRIBUTIONS ALIMENTAIRES LE MARQUIS INC.	2007-07-05
09414-75	GALVANO DIV DE INFASGTROUPE SOCIETE EN COMMANDITE	2007-02-13
09414-91	GRANITE DOMINION INC.	2007-02-05
09414-92	GRANITE LEPITRE LIMITEE	2006-09-13
09414-94	ROCK OF AGES DU CANADA LTEE	2006-12-15
09414-96	AUTOBUS BOULAIS LTÉE (LES)	2007-03-19
09449-01	KIEWIT-NUVUMIUT SOCIÉTÉ EN COPARTICIPATION	2007-06-13
09449-02	TRANSPORT KATINNIQ INC.	2007-06-12
09486	ABB DIVISION DES TRANSFORMATEURS	2006-09-01
09515	DUTAILLIER INC.	2007-02-21
09700-01	ALCOA LTÉE	2006-12-21
09701	BUFFET NICO INC. (Succursale A.B.I.)	2007-02-06
14775	FEUX D'ARTIFICE HANDS QUEBEC	



Liste des conflits

Période du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2007

Section locale	Employeur (ville)	Nbre de membres	Date		Nbre de jours	
			Début	Fin	Total	Pour la période concernée
06687	Nexans Canada (Ville Vanier)	101	13 juillet 2006	30 avril 2007	291	241
06887	Minéraux Noranda inc., Division CCR Xstrata (Montréal)	385	11 juin 2007	13 août 2007	63	63
07493	Poudres métalliques du Québec Itée (Tracy)	199	27 fév. 2007	19 mars 2007	20	20
09344	Chemin de fer Québec North Shore - IOC (Sept-Îles)	283	19 mars 2007	14 mai 2007	56	56
09400-37	Le Georgesville (Saint-georges-de-Beauce)	71	24 mai 2007	10 sept. 2007	109	99
09414-45	Réusinage Knight inc. (Granby)	126	24 mai 2006	26 mars 2007	306	206



Fonds de grève

BILAN DU FONDS DE GRÈVE DU DISTRICT 5

Période du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2007

	À l'ouverture Au 1 ^{er} sept. 2006	À la fermeture Au 31 août 2007
Actifs à court terme		
Solde bancaire	453 977 \$	247 789 \$
Comptes à recevoir (réclamations pour le recrutement)	251 845 \$	225 184 \$
Comptes à recevoir (affiliation)	90 679 \$	48 400 \$
Total des actifs à court terme	796 502 \$	521 373 \$
Actifs à long terme		
Placements	10 673 565 \$	10 190 613 \$
Investissements	1 218 920 \$	2 399 781 \$ ⁽¹⁾
Total des actifs à long terme	11 892 485 \$	12 590 394 \$
TOTAL DES ACTIFS	11 892 485 \$	13 111 767 \$
Passifs		
Comptes à payer (dépenses de recrutement)		67 770 \$
TOTAL DES PASSIFS		67 770 \$
TOTAL DES AVOIRS	11 892 485 \$	13 043 997 \$

(1) Comme stipulé dans la résolution du 8 septembre 2006 adoptée à Drummondville, un investissement de 1 180 861 \$ a été réalisé pour l'achat de l'édifice du 5000, boul. des Gradins à Québec.



PLACEMENT DU FONDS DE GRÈVE DU DISTRICT 5

Période du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2007

Date	Certificat de dépôt Desjardins #1	Certificat de dépôt Desjardins #2	Placement Desjardins	Industrielle Alliance	Total des placements
Solde de tous les placement au 1 ^{er} septembre 2006					10 673 565 \$
30 sept. 2006	202 800 \$	202 600 \$	537 725 \$	9 778 784 \$	10 721 908 \$
31 oct. 2006	202 800 \$	202 600 \$	537 725 \$	9 804 017 \$	10 747 141 \$
30 nov. 2006	202 800 \$	202 600 \$	537 725 \$	9 841 032 \$	10 784 157 \$
31 déc. 2006	202 800 \$	202 600 \$	540 619 \$	9 980 749 \$	10 926 768 \$
31 janvier 2007	202 800 \$	202 600 \$	540 619 \$	10 011 698 \$	10 957 718 \$
28 février 2007	202 800 \$	202 600 \$	540 619 \$	10 039 418 \$	10 985 438 \$
31 mars 2007	202 800 \$	202 600 \$	545 373 \$	10 080 438 \$	11 031 211 \$
30 avril 2007	202 800 \$	202 600 \$	545 373 \$	10 106 846 \$	11 057 619 \$
31 mai 2007	202 800 \$	202 600 \$	545 373 \$	10 138 120 \$	11 088 892 \$
30 juin 2007	202 800 \$	202 600 \$	542 307 \$	10 169 627 \$	11 117 334 \$
31 juillet 2007	202 800 \$	202 600 \$	542 307 \$	9 208 806 \$ ⁽¹⁾	10 156 513 \$
31 août 2007	202 800 \$	202 678 \$	542 307 \$	9 236 828 \$	10 190 613 \$

(1) Comme stipulé dans la résolution du 8 septembre 2006 adoptée à Drummondville, 1 000 000 \$ a été retiré de ce placement pour être investi dans l'achat du 5000, boul. des Gradins à Québec. Cet investissement totalise 1 180 861 \$ et apparaît au bilan annuel.



RECETTES ET DÉBOURSÉS DU FONDS DE GRÈVE DU DISTRICT 5

Période du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2007

SOLDE BANCAIRE AU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2006		453 977 \$
RECETTES		AU 31 AOÛT 2007
Affiliation		651 340 \$
Intérêts bancaires		18 383 \$
Intérêts certificats de dépôt		5 070 \$
Remboursement par Pittsburgh des réclamations du recrutement		1 200 466 \$
Retour sur les bénéfices de grève 2005-2006		137 245 \$
Retour sur les bénéfices de grève 2006-2007		175 936 \$
Retrait de placement pour investissement immobilier		1 000 000 \$
TOTAL DES RECETTES		3 188 440 \$
DÉBOURSÉS		AU 31 AOÛT 2007
Autre dépense : impression de chèques		- 479 \$
Bénéfices de grève		- 852 820 \$
Dépenses de recrutement		- 1 164 895 \$
Investissement immobilier à Québec		- 1 180 861 \$
Retour sur les bénéfices de grève 2005-2006 à l'international		- 79 465 \$
Retour sur les bénéfices de grève 2006-2007 à l'international		- 106 422 \$
Affiliation trop perçu (remboursement SL8922)		- 9 688 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS		- 3 394 629 \$
SOLDE BANCAIRE AU 31 AOÛT 2007		247 788 \$

BÉNÉFICES DE GRÈVE PAYÉS PAR LES FONDS DE GRÈVE DU DISTRICT 5 ET DE L'INTERNATIONAL

Période du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2007

Section locale	Employeur	District 5	International
06687	Nexans Canada (Ville Vanier)	268 963 \$	393 395 \$
06887	Minéraux Noranda inc., Division CCR - Xstrata (Montréal)	153 615 \$	231 000 \$
07493	Poudres métalliques du Québec Itée (Tracy)	25 624 \$	0 \$
09344	Chemin de fer Québec North Shore - IOC (Sept-Îles)	86 416 \$	126 578 \$
09400-37	Le Georgesville (Saint-Georges-de-Beauce)	0 \$	99 755 \$
09414-45	Réusinage Knight inc. (Granby)	248 688 \$	326 820 \$
Total des déboursés de grève		783 306 \$	1 177 548 \$



Service d'éducation

Voici le bilan des activités du Service d'éducation de septembre 2006 à août 2007.

UNE ANNÉE RECORD

Mentionnons d'emblée que l'année fut exceptionnelle. Plus de 1 400 militants et militantes ont participé à nos formations (voir les statistiques à la fin de ce rapport). Normalement, la moyenne de participation est de 1 000 personnes / année.

En 2006, l'élection générale des dirigeants a généré plus de formation en comparaison à 1150 participants durant l'année d'élection de 2003. C'est donc dire que d'autres facteurs viennent expliquer cette augmentation. Les nouveaux cours et l'amélioration apportée aux autres a sûrement encourager cette affluence. Sans revoir chacun de ces changements, mentionnons toutefois les plus significatifs.

Le cours de communication et leadership élaboré en 2006 a maintenant fait ses preuves. Non seulement les remarques sont très favorables mais l'avenir s'annonce bien, puisqu'à ce jour, nous avons une liste d'attente pour le programme de 2008. En ce qui concerne le cours de résolution de conflits, sa consolidation va bon train. Souvent lors de l'arrivée d'un nouveau cours les sections locales tardent à s'inscrire. Cependant, nous avons réussi à le maintenir à l'horaire dans toutes les régions sauf une durant l'année. Nous l'avons donc remis pour la prochaine année. Les capsules juridiques se sont aussi avérées un franc succès puisque nous avons choisi pour thème : « le devoir de représentation en vertu du Code du travail », ce que tout dirigeant et dirigeante doivent connaître. De plus, nous avons offert une formation spécifique aux sections locales composées afin de développer l'autonomie et les méthodes de travail des présidents et des présidentes d'unités.

LA PRÉSENCE DES FEMMES

Vous pourrez aussi constater, en lisant les statistiques, que la présence des femmes dans nos formations a augmenté substantiellement. Elle s'établit à 18.6 % alors que l'année précédente elle était de 15.8 % représentant une augmentation de près de 3 %. Il importe de dire que le taux de 18.6 % se rapproche du taux de présence des femmes dans nos rangs, soit environ 20 %, ce qui signifie qu'elles prennent de plus en plus leur place. Ceci est en soi une bonne nouvelle pour nos structures Métallos et leur représentativité.

DES NOUVEAUX ET NOUVELLES DANS NOTRE ÉQUIPE D'ÉDUCATION

Évidemment une telle affluence nous oblige à augmenter notre équipe de formateurs et de formatrices. En janvier 2007, nous avons formé quatre personnes avec l'aide du Service d'éducation de la FTQ, et nous ferons de même en janvier 2008. Bon an mal an, deux à quatre formateurs et formatrices nous quittent. D'ailleurs, depuis 2002 seulement 6 des 30 formateurs sont encore dans nos listes. Chaque fois il nous faut les entraîner dans des formations plus spécialisées telles que dirigeants et négociation. Malgré que nous ayons de plus en plus de femmes dans nos formations, il demeure très difficile d'atteindre un niveau de représentation équitable dans notre équipe. Avis aux intéressées!

UN CHANGEMENT DE POLITIQUE CONCERNANT LES FRAIS D'INSCRIPTION

L'absentéisme met une ombre à notre tableau : d'ailleurs, nous l'avons souligné aux dernières rencontres régionales de 2007. Nous avons donc décidé, ensemble,

d'un changement de politique afin d'améliorer l'efficacité.

Laissez-nous vous rappeler quelques chiffres. Au cours de la dernière année, 58 personnes inscrites à dix formations ne se sont pas présentées et n'ont pas annulé leurs inscriptions deux semaines à l'avance. Ces absences représentent près de 6 personnes par cours. Pourtant, dans plusieurs cas, nous avons une liste d'attente : personne n'a pu en bénéficier. Pour certaines personnes, la formation qu'elles attendent ne reviendra peut-être pas avant 6 mois et même un an dans diverses régions.

Nous ne pouvons plus fonctionner avec un tel système. Nous avons donc proposé à ces mêmes rencontres régionales de changer notre politique de frais d'inscription. Ce que tous ont convenu. Dorénavant, une section locale qui n'a pas annulé sa participation deux semaines à l'avance devra acquitter les frais d'inscription. Cette pénalité devrait sûrement résoudre le problème. Cependant, nous visons l'équité pour les gens inscrits et ceux en liste d'attente, non pas la punition. Ce qui veut dire que nous saurons considérer des cas exemplaires tels que des accidents de travail ou de maladie quelques jours avant la tenue du cours.

Nous serons en mesure, aux prochaines rencontres régionales, de vous indiquer si la présence aux cours s'est améliorée. Autrement nous n'aurions d'autres choix que d'annuler des cours ou d'augmenter les frais d'inscription.

À VENIR EN 2008

Nous avons consolidé une formation ad hoc avec la section locale composée 9414 pour perfectionner les méthodes de travail et améliorer l'autonomie des présidents et des présidentes d'unités. Par conséquent,



nous offrirons ce cours à toutes les sections locales composées dès 2008 et profiterons de cette assemblée annuelle pour en faire la promotion.

Nous développerons de nouvelles capsules juridiques sous le thème du respect de la vie privée au travail où plusieurs aspects seront explorés entre autres, les fouilles et perquisitions, la vidéosurveillance, les filatures, la surveillance téléphonique ou informatique, l'identification biométrique. Tous ces éléments confrontent le droit fondamental à la vie privée. Et vous, en tant que section locale comment devez-vous y faire face? Vous pourrez poser toutes vos questions car elle sera disponible dans chacune des régions. Surveillez votre calendrier d'éducation Métallos pour plus d'informations.

Enfin, nous bâtirons une session de perfectionnement pédagogique pour nos formateurs et nos formatrices. Ces sessions auront lieu tous les trois ans et nous permettra d'améliorer les qualités d'animation des formateurs. Nous travaillerons plus spécifiquement leurs qualités de synthèse et d'écoute des groupes en formation. La spécificité de nos formations vise, à partir de ce que les gens connaissent déjà, à parfaire leurs connaissances : encore faut-il bien les comprendre. C'est à quoi nous travaillerons pour nous améliorer et obtenir davantage votre confiance.

UN GROS MERCI!

Un dernier mot pour remercier nos formateurs et nos formatrices d'avoir contribué au succès de cette année et plus particulièrement, merci pour leur disponibilité en cette année chargée.

Nom des cours	Nbre de cours donnés	Participants-es	Hommes	Femmes	Remarques
Programme régulier					
Agir syndicalement pour prendre en charge nos régimes de retraite	2	38	34	4	
Capsules juridiques :					
Accommodement raisonnable	6	97	77	20	
Harcèlement psychologique	2	31	27	4	
Obligation de représentation	1	16	16	0	
Communication & Leadership	1	13	11	2	
Délégué-e de base	20	325	258	67	2 annulés
Dirigeant-Dirigeante	8	132	101	31	4 annulés
Dossier du grief à l'arbitrage	3	50	43	7	1 annulé
ECS	2	30	27	3	
Enquête d'accident	5	76	68	8	
La négociation de la convention collective	3	39	34	5	1 annulé
Le dossier d'appel en santé et sécurité	1	10	10	0	
Les finances de la section locale	5	67	55	12	
L'information dans mon local	1	7	6	1	
Loi sur l'assurance-emploi	1	16	15	1	
Mon syndicat et moi	2	17	15	2	
Perfectionnement des correspondants	1	9	7	2	
Prendre en main sa retraite	3	39	29	10	
Réclamation à la CSST	5	66	56	10	3 annulés
Résolution de conflits	3	59	49	10	3 annulés
Santé et sécurité de base	10	161	131	30	1 annulé
TOTAUX Programme régulier	85	1298	1069	229	15 annulés
Demandes spéciales					
Bâtir la communication SL 1976	1	12	7	5	
Comité Santé sécurité SL 8922	1	11	9	2	
Initiation SL 9414	3	52	38	14	
Perfectionnement de nos méthodes de travail SL 9414	2	28	16	12	
Résolution de problèmes SI 8922	1	15	13	2	
Santé et sécurité sous juridiction fédérale SL 2004	1	5	5	0	
TOTAUX Demandes spéciales	9	123	88	35	
GRANDS TOTAUX	94	1421	1157	264	15 annulés



Service de l'équité salariale et de l'évaluation des emplois

La Loi sur l'équité salariale « a pour objet de corriger les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois dans des catégories d'emplois à prédominance féminine. »

Par ce concept de discrimination systémique on entend : « le traitement salarial inégal des femmes en tant que groupe social dont la valeur du travail est infériorisée sans égard à sa valeur propre en raison de préjugés intégrés dans les valeurs collectives de la société, dans le moeurs en général et plus précisément dans les systèmes d'évaluation des emplois, sans qu'il y ait volonté ni conscience de mal agir à leur égard. »

La loi introduit, par le fait même, la notion de salaire égal pour un travail équivalent. On ne parle plus uniquement de salaire égal pour un travail égal.

Rappelons-nous que la Loi sur l'équité salariale est devenue officielle le 21 novembre 1997 et que son échéance était le 21 novembre 2001. À regarder ces dates, on serait tenter de croire que tout est bien terminé, et que nous sommes prêts à réaliser le maintien, mais il en n'est rien, il reste du travail à faire.

Cependant, il ne faut pas se décourager, les employeurs ne doivent pas nous avoir à l'usure... « Nous ne ferons pas l'exercice et cela va tomber dans l'oubli... » se disent-ils. Il faut aller cogner à leur porte et insister.

Il faut donc s'assurer que cette discrimination n'existe pas chez votre employeur et dans le cas contraire, l'éliminer. Si rien ne se passe, on peut porter plainte à la Commission de l'équité salariale dénonçant l'inertie de l'employeur dans ce dossier.

Comme à chaque année nous avons fait des gains intéressants pour les travailleuses et les travailleurs (les hommes qui sont dans des catégories féminines ont droit aussi aux correctifs d'équité) : c'est motivant et énergisant. Les correctifs apportés aux emplois féminins peuvent varier entre 0,06 \$ et ± 2 \$ de l'heure.

FERMETURES D'USINE

Cette année encore, nous avons dû cesser des travaux d'équité à cause des fermetures d'usine ou à des restructurations majeures. Si les employeurs n'avaient pas autant retardé le processus, nous aurions été en mesure de vérifier s'il y avait discrimination; en raison de la lenteur des travaux, nous nous retrouvons à la Commission d'équité salariale par procédure de différend ou de plainte. Cependant, elle fait tout pour faire reconnaître les sommes qui seraient dues auprès des syndicats, toutefois, les espoirs sont minces mais nous devons continuer notre devoir de représentation. Dans ces cas difficiles, la Commission d'équité salariale nous sera d'un grand secours.

MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

Cette loi prévoit le maintien de l'équité salariale et interpelle les syndicats à cet égard : « *L'employeur doit, après que des ajustements salariaux ont été déterminés ou qu'un programme d'équité salariale a été complété, maintenir l'équité salariale dans son entreprise. Il doit notamment s'assurer de ce maintien lors de la création de nouveaux emplois ou de nouvelles catégories d'emplois, lors de modifications aux emplois existants ou aux conditions qui leur sont applicables ou lors de la négociation ou du renouvellement d'une convention collective. Lors de cette négociation ou de ce renouvellement, l'association accréditée en cause doit aussi s'assurer du maintien de l'équité salariale.* »

Nous devons mettre de l'avant des mécanismes de maintien de l'équité salariale. En effet, il serait futile de s'impliquer activement dans l'établissement de programmes d'équité afin d'apporter des correctifs aux catégories d'emplois à prédominance féminine si, par la suite, des écarts salariaux jugés discriminatoires entre ces catégories d'emplois et celles à prédominance masculine peuvent apparaître.

Il faut donc, comme par le passé, continuer de s'investir pour protéger nos droits et nos acquis.

Selon nous, la meilleure façon de participer au maintien de l'équité salariale est d'insérer ce processus dans nos conventions collectives par le biais de la négociation. Nous privilégions l'intégration des correctifs dans les échelles salariales pour l'ensemble des emplois couverts par nos certificats d'accréditation afin de respecter les résultats obtenus. Nous pensons donc que le maintien de l'équité salariale serait facilité par des exercices d'équité interne (implantation d'un système d'évaluation pour tous les emplois), sans pour autant renoncer à notre droit de nous plaindre à la Commission, s'il y a eu manquement de la part de l'employeur.

Il va sans dire que ce défi ne relève pas seulement de votre Service d'équité et de vos permanents au dossier. Il faut que tous les membres veillent au grain. Nos actions coordonnées sont essentielles si nous voulons maintenir l'équité salariale et aussi pour préserver cette loi si difficilement acquise. Notre vigilance s'impose.

Nous avons commencé à mettre en pratique notre volonté de maintenir l'équité en implantant le système d'évaluation ce qui a avantageusement réussi pour la majorité des travailleurs. C'est un travail de longue haleine mais qui assure l'équité interne entre tous les emplois et le maintien de l'équité salariale.



SCÈNE QUÉBÉCOISE

Pendant la dernière année, j'ai siégé à la table de travail de la FTQ. Cette table regroupe les différents intervenants de tous les affiliés de la FTQ. Nous partageons nos expériences et travaillons à trouver des solutions et des moyens pour faciliter la réalisation de l'équité salariale dans tous les milieux. Je vous dirais que nos travaux se sont surtout concentrés sur la notion de maintien et sur l'analyse de nouvelles propositions ou interprétations de la loi soumises par le groupe de travail interne de la Commission de l'équité salariale. Nous attendons avec impatience la Commission parlementaire sur les effets de la loi après 10 années d'existence.

COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

Nous avons eu recours à la Commission de l'équité salariale pour quelques dossiers. Par processus de la plainte ou du différend, nous avons obtenu les services de conciliateurs ou d'enquêteurs qui se sont avérés d'une grande utilité.

La Commission a émis une nouvelle interprétation de la loi quant à la disposition du droit pour une association accréditée de demander un programme distinct. En effet, s'il s'avère qu'il n'y a aucune catégorie féminine dans le groupe qui demande le programme distinct, celui-ci sera refusé. Cette décision peut avoir d'immenses impacts sur nos membres.

En ce moment, des employeurs contestent certains dossiers. Nous verrons comment les autres instances interpréteront cet article précis de la loi et le but du législateur à l'époque.

Enfin, je vous rappelle que la CÉS est composée d'une présidente et de deux commissaires. Des changements ont eu lieu à la présidence de la Commission de l'équité salariale et à un poste de commissaire. Depuis le printemps dernier, Madame Louise Marchand agit à titre de

présidente et Madame Marie Rinfret occupe l'un des postes de commissaire.

SCÈNE FÉDÉRALE

En 2001, un groupe de travail a été nommé et mandaté par le gouvernement fédéral pour analyser les besoins d'une loi proactive pour les employés sous juridiction fédérale comme les travailleurs des milieux bancaires, des communications, du transport.

En juin 2002, le mémoire en faveur d'une loi proactive présenté par le Syndicat des Métallos a été bien accueilli.

Tom Reid, permanent en évaluation au bureau national, Richard Pagé, permanent à Montréal, et moi-même avons eu de fructueux échanges avec ce groupe de travail.

En janvier 2003, le groupe de travail a organisé un symposium à Ottawa où nous avons entendu des présentations sur les différentes études relatives à l'équité salariale et échangé avec ces intervenants. C'était la dernière étape avant que le groupe de travail émette ses recommandations.

Au printemps 2004, leurs recommandations ont été reçues positivement puisqu'il proposait que les entreprises, sous juridiction fédérale, soient assujetties à une loi proactive en matière d'équité salariale. En fait, le groupe de travail a émis plusieurs recommandations : il fallait maintenant s'assurer que cela ne resterait pas sur les tablettes. De plus, il fallait faire en sorte que ces recommandations se transforment en loi. Nous avions du travail mais nous n'étions pas seuls. La FTQ, le CTC, des groupes communautaires allaient aussi mettre tout en œuvre pour s'assurer qu'il y aurait dépôt d'un projet de loi. Il était noté que nous avions un appui solide de tous les caucus des femmes, de tous les partis politiques fédéraux.

Malgré les efforts déployés en 2005 et 2006, le gouvernement Harper a annoncé le 18 septembre 2006, les mesures qu'il

mettrait en place, en réponse à l'enjeu de l'équité salariale pour les secteurs régis par les lois fédérales. Il a reconduit le statu quo en affirmant qu'il existe déjà des dispositions législatives garantissant l'équité salariale dans le cadre de la Loi canadienne des droits de la personne signifiant en termes clairs : pas de loi proactive pour ces travailleuses, donc, un grand retour en arrière avec des méthodes qui ont déjà démontré leur inefficacité. Ce fut un triste jour pour toutes les travailleuses au pays.

Toutefois, les femmes n'ont pas dit leur dernier mot. En mai 2007, la coalition a repris de plus belle puisqu'une rencontre a été organisée à Ottawa par le CTC pour concrétiser nos actions futures et pour continuer à se battre pour l'obtention de cette loi. D'ailleurs, lors de ces deux journées de rencontre, du lobbying a été fait auprès de tous les partis politiques. Encore une fois, la majorité semble être dernière nous. Nous ne lâcherons pas cette bataille!

ÉVALUATION DES EMPLOIS

Votre service évalue également des emplois.

Donc, si vous voulez analyser vos emplois et mettre en place un système d'évaluation des tâches ou avez besoin de soutien dans le suivi de vos dossiers d'évaluation, nous sommes là pour vous aider.

Notre système SES peut être utilisé dans le cas d'implantation de système d'évaluation ou pour la réalisation de l'équité salariale.

N'hésitez pas à nous contacter.

1 Loi sur l'équité salariale
2 Commission de l'équité salariale, document de consultation de juin 2006, page 6



Service d'information

DES MEMBRES AU SERVICE DES MEMBRES

Nous voudrions dans un premier temps remercier l'équipe des correspondants et correspondants pour leur implication dans cette expérience unique dans le mouvement syndical nord-américain. L'équipe actuelle est composée de Nicolas Lapierre, Francis Paige, Luc Turner, (Côte Nord), Gaétan Gladu, Nathalie Tremblay (St-Jean), Michel Gingras, Daniel Mallette, Sophie Paulin, (Montréal), Jean-René Dumas (Nord-Nord-Ouest), Martin Tremblay, Philippe Doré, Yan Gauthier (Québec). Le Syndicat des Métallos est certainement un des syndicats qui informe le plus ses membres et ce, depuis fort longtemps: nous avons fêté le 40^e anniversaire de la mise sur pied de l'assemblée annuelle et du journal Le Métallo en 2004. Depuis plus de 15 ans maintenant, les correspondants et les correspondantes sont une composante essentielle de cet effort constant pour être proches des membres.

Le fait qu'une partie de l'information dans notre district soit produite par des membres de la base est un facteur qui explique le succès de notre syndicat. Nous sommes également les seuls à donner un cours de base pour équiper nos sections locales en information. Cela donne des résultats. À la lecture du Traits d'union, nous constatons régulièrement que des journaux syndicaux démarrent ainsi que de plus en plus de sites sur la Toile ou sites Web. Donnons quelques exemples. C'est le cas des métallos chez Industrie Cresswell qui ont publié leur premier journal syndical Le 6136 1/4 pouces. Une initiative qui vise « à informer des dossiers chauds, à faire taire les rumeurs, à offrir un milieu de travail plus sain par un rapprochement des membres et de leur section locale ». La section locale 6839 à Marieville possède maintenant son site : www.metallos6839.com. Il est possible aussi de la rejoindre à l'adresse de courriel suivante: president@metallos6839.com La section locale composée 9291 vient de partir un journal Le Reflet de

la Base. La section locale 6887 dans l'Est de Montréal a démarré son site à l'adresse : www.metallos6887.org Pour fêter ses 15 ans avec le Syndicat des Métallos, la section locale 9238 a créé son propre site sur la Toile. Il constitue un complément d'information au journal Le Fouineur. Fait à noter, il est possible de retrouver sur le site tous les numéros du journal depuis ses débuts. Voici l'adresse du site : www.metallos9238.ca Les 400 agents et agentes de contrôle à l'aéroport de Dorval ont publié au printemps le premier numéro de leur journal local, Le 911. Ils sont membres de l'unité 911 de la section locale 1976. La section locale composée 9414 vient de publier le premier numéro d'un journal L'index selon une formule proche du Traits d'union afin de couvrir le maximum d'unités.

Enfin, soulignons que le service d'information a augmenté cette année de façon importante son soutien direct aux sections locales. Cela rejoint les priorités que s'est donné le service d'information car les sections locales, c'est le cœur de notre syndicat.

INTERVENTION IMMÉDIATE

Notre syndicat a également demandé au service d'information de lancer une opération pilote afin de développer un volet Intervention immédiate. Il veut ainsi renforcer le contact avec les membres, permettre aux sections locales de consolider l'information tout en l'aidant à réagir plus rapidement. Le projet des correspondants a donc servi de noyau de départ pour cette expérience. Une session de formation a été donnée à quatre correspondants à Toronto. Deux tracts ont été distribués chez Indalex, Bordures Polycor, Fibrocap et Bois ouvré et une pétition sur l'emploi a circulé exigeant du gouvernement fédéral qu'il réagisse face aux fermetures et aux licenciements collectifs. L'expérience a été positive. Un bilan sera dressé au cours des prochains mois.

CARACTÉRISTIQUES DE L'INTERVENTION IMMÉDIATE

Sans entrer dans tous les détails, il y a quelques caractéristiques qui méritent d'être soulignées :

- 1) c'est un réseau qui vise à rejoindre tous les membres un par un dans chaque lieu de travail dans le cadre de chaque opération d'information ou de mobilisation;
- 2) c'est un réseau qui informe, mobilise et donne du feedback auprès de chaque membre après chaque opération afin que les membres connaissent les résultats;
- 3) c'est un réseau qui est habituellement sollicité dans des opérations de mobilisation face aux gouvernements sur des thèmes qui favorisent l'adhésion de tous les membres;
- 4) c'est un réseau qui est appelé à être utilisé à quelques reprises par année (3-4 fois) de façon à ne pas le surutiliser et risquer d'essouffler les militants et les membres.

D'AUTRES ACTIVITÉS INTERNES

Le service a continué à faire de la formation à Linden Hall dans le cadre du programme « Leadership ». Il a également soutenu des campagnes de recrutement dont celle de Nordia à Québec et celle de Host International à Dorval.

INFORMATION EXTERNE

Comme le tableau des demandes acheminées au service d'information l'indique, nous avons émis un plus grand nombre de communiqués de presse cette année. Nous notons également une augmentation des demandes d'entrevues sur des sujets d'actualité. Comme par les années passées, la couverture régionale



de nos communiqués de presse a été excellente.

Un nombre important de demandes d'information sont acheminées de la part de recherchistes, de journalistes, de professeurs, d'étudiants, etc. Aucune n'est laissée sans réponse. Nous considérons que cette tâche fait partie intégrante de notre travail. C'est une voie effacée mais utile pour faire connaître notre syndicat à l'extérieur de nos rangs.

En conclusion, soulignons que le rôle des correspondants et des correspondantes se consolide au sein de notre syndicat et que la communication efficace avec nos sections locales et celle de nos sections locales avec leurs membres demeurent notre grande priorité.



Annexe A

Liste partielle des demandes acheminées au Service d'information (Novembre 2006 à octobre 2007)

DEMANDES TOTALES	427
1. Activités d'information à l'interne	258
a) Activités régulières du syndicat	147
b) Soutien à l'organisation	9
c) Soutien aux luttes et aux sections locales	99
d) Formation syndicale	3
2. Activités d'information à l'externe	169
a) Communiqués de presse	47
b) Conférences de presse et/ou interviews	50
c) Autres (propositions, lettres aux lecteurs, publicité, chercheurs, journalistes, étudiants, revue de presse, etc.)	72



Annexe B

Communiqués - Novembre 2006 à octobre 2007

NOVEMBRE	FÉVRIER
8 Décès d'Émile Boudreau Le Québec syndical perd un grand militant ¹	12 Autobus Boulais à St-Jean-sur-Richelieu Les Métallos obtiennent des augmentations salariales de 20 %
17 Usine de Wolverine dans l'Est de Montréal La compagnie ferme une semaine plus tôt que prévu	12 Règlement chez Dutailier à St-Pie Les Métallos obtiennent des augmentations de 12 %
22 Assemblée annuelle du Syndicat des Métallos (FTQ) Le développement durable, c'est l'avenir de nos emplois	13 Spielo à Ste-Anne-des-Monts Fermeture sauvage ce matin
DÉCEMBRE	14 Galvano à St-Mathieu-de-Beloeil Les Métallos obtiennent le maximum face à un employeur hostile
15 Après six mois en grève chez Nexans à Québec Les Métallos votent librement dans une proportion de 94 % contre les offres patronales	14 Fermeture de Shermag à St-Étienne de Lauzon Un pas de plus vers la Chine
18 Mine Doyon près de Rouyn Noranda Protection accrue en cas de fermeture	28 Les Poudres Métalliques du Québec à Sorel Les Métallos déclenchent la grève
19 TDS Automobile à Laval Entente conclue six mois avant l'échéance du contrat de travail	MARS
21 Club de golf Laval-sur-le-Lac Les Métallos obtiennent 22 % d'augmentation de salaires	5 Manoir des Sables à Magog Un mandat de grève
JANVIER	9 Réusinage Knight à Granby L'ordre du jour caché : la fermeture
4 Mise à pied massive à l'usine Goodyear à Valleyfield Les Métallos passent à l'offensive pour relancer l'usine	14 Les Métallos de la compagnie minière IOC à Sept-Îles En grève le 19 mars
26 Hilton Dorval Des gains monétaires et le respect	15 Échange d'un travailleur avec Jean Charest chez ABB Les Métallos appuient le Parti Québécois
29 Camoguid sous la protection de loi sur la faillite Un autre exemple du désengagement de Bombardier envers le Québec	26 RGA Royce à Laval Fermeture ce matin
31 Règlement chez Unimin à St-Canut Des gains et non des reculs comme le réclamait l'employeur	AVRIL
	4 Nexans à Québec La grève est terminée
	24 Les Métallos et la compagnie minière IOC Entente de principe
	26 Les Métallos et la Compagnie minière IOC Le respect, cinq ans et 3,00\$ de plus l'heure

¹ En collaboration avec la FTQ



AVRIL (suite)

- 27 Katinniq à Raglan
Plus de 20 000 \$ d'augmentation à la fin du contrat de travail
- 27 Kiewitt à Raglan
Des chambres individuelles et des augmentations substantielles de salaire

MAI

- 1^{er} Restaurant St-Hubert à Richelieu
Des horaires fixes
- 10 Manoir des Sables à Magog
Rejet des offres patronales finales
- 10 Le Georgesville à St-Georges de Beauce
Rejet des offres patronales
- 23 Le Georgesville à St-Georges de Beauce
En Grève

JUIN

- 6 Xsrata Cuivre dans l'Est de Montréal
Rejet des offres patronales
- 6 IAMGOLD, division Géant Dormant en Abitibi
Amélioration substantielle des primes de séparation
- 11 Xstrata Cuivre de l'Est de Montréal
En grève
- 11 Mittal Canada Contrecoeur Ouest
La santé et la sécurité des travailleurs, ce n'est pas une loterie
- 30 Un enquêteur dépose un rapport
Le Georgesville viole la loi

JUILLET

- 17 Les Métallos de la FTQ prêtent 750 000 \$ aux lockoutés du Journal de Québec²
- 25 Xstrata Cuivre dans l'Est de Montréal
Les travailleurs entérinent l'entente de principe³

² En collaboration avec le SCFP
³ En collaboration avec la FTQ

AOÛT

- 22 Fermeture de la mine Bell
Le Syndicat des Métallos (FTQ) rencontre un dirigeant de Mazarin
- 23 La FTQ et les Métallos réclament la création d'une école des mines en Abitibi-Témiscamingue³
- 31 Grève chez Fer Et Titane à Havre St-Pierre
« Il ne faut pas C.D., il faut s'aider »

SEPTEMBRE

- 16 Accord entre la FIOM, le Syndicat des Métallos et Arcelor Mittal
La santé et la sécurité deviennent les grandes priorités de l'entreprise

OCTOBRE

- 3 La FTQ et les Métallos appuient Collaboration Santé Internationale
Du matériel médical d'une valeur de 400 000 \$ est envoyé au Guatemala⁴
- 12 Fermeture de Savaria
Un drame pour les travailleurs, la perte d'une expertise unique pour le Québec
- 22 Fermeture de GDX à Magog
GM consolide l'industrie automobile en Ontario
- 31 Mandat de grève chez Mouska
La solution est simple : des offres sérieuses
- 31 Règlement chez Fer Et Titane à Havre-St-Pierre
La solidarité des Métallos a fait la différence

⁴ En collaboration avec la FTQ



Services juridiques

La fin de l'année 2006 et l'année 2007 a été une période particulièrement occupée pour les services juridiques du Syndicat des Métallos.

AUDIENCES

Nous avons représenté le syndicat, les membres ou les sections locales à l'occasion d'audiences dans des champs d'activités variés. Par ailleurs, de nombreux dossiers ont fait l'objet de règlements divers. Quelque 90 journées ont été consacrées devant les tribunaux.

DOSSIERS OUVERTS

Plusieurs dossiers à plaider ou avis juridiques ont été ouverts. Ils consistent en des demandes, requêtes ou autres procédures devant les cours de juridiction civile, les tribunaux d'arbitrage, la Commission des relations du travail et la Commission des lésions professionnelles. Il s'agit notamment de griefs, de révisions judiciaires, d'actions civiles contre des assureurs, des employeurs, de procédures administratives en matière de lésions professionnelles, de relations du travail. Plusieurs centaines de dossiers ont été ouverts.

CONSULTATIONS

Nous recevons des demandes d'information des dirigeants et des permanents. Certaines viennent des officiers qui ont reçu l'autorisation des permanents ou des coordonnateurs. Il s'agit de rencontres ou de conversations téléphoniques, de courriels où nous répondons à leurs questions et leur offrons des conseils. Il peut s'agir également de « coaching » auprès d'un plaideur lorsqu'il est confronté à un point de droit difficile dans la préparation de la représentation d'un salarié devant un tribunal. Plus de 1 000 consultations sont ainsi données d'années en années.

AVIS JURIDIQUES

Nous répondons ici par écrit aux questions de permanents ou d'officiers, selon nos obligations déontologiques, sur des questions de conventions collectives, de droit du travail, de droit civil, de droit de la faillite, de droit administratif et même de droit criminel. Il y a eu quelque 13 avis juridiques qui ont été rédigés.

CONFÉRENCES ET COURS

Nous avons présenté devant divers groupes de Métallos des conférences ou des séances de formation sur l'obligation de représentation, le harcèlement psychologique, les ententes de dernière chance, les tests de dépistage, la négociation des conventions collectives ainsi que sur l'obligation d'accommodement raisonnable. De la formation a également été donnée dans le cadre du programme de Leadership. Enfin, nous avons aussi donné de la formation au niveau des règles et modes de preuve à la FTQ. Il y a eu environ 10 présentations de l'une ou l'autre des séances ou conférences ci-haut mentionnées.

Des capsules portant sur le droit à la vie privée et sur la sous-traitance sont en développement.

CONGRÈS ET RÉUNIONS DIVERSES

Certains d'entre nous assistons ou participons aux diverses réunions de notre syndicat entre autres, l'assemblée annuelle, les réunions régionales.

COMITÉS SUR L'ARBITRAGE DE GRIEFS

Un de ces comités est chargé de recommander au Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre des arbitres

susceptibles de faire partie de la liste dressée annuellement par le Ministre. Il est composé de l'un de nous qui siège avec plusieurs autres représentants des autres centrales syndicales. Ce comité est responsable d'examiner les demandes pour devenir arbitre de griefs et de différends, ainsi que d'examiner les demandes de réinscription. Plusieurs arbitres sont nommés à chaque année suite à ces travaux. Nous avons également été mandatés par la direction pour participer à un comité FTQ sur des changements à l'étude en matière d'arbitrage de grief.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour maintenir à jour nos connaissances nous suivons des formations professionnelles qui nous sont d'un grand secours.

CONTRÔLE DES SERVICES JURIDIQUES

Afin de mieux gérer nos services, nous avons un système d'autorisation des demandes sous la responsabilité des coordonnateurs : ceci ne s'applique pas aux consultations téléphoniques de courtes durées. Chaque demande est autorisée par la direction ou par Pierre Lalonde, nous permettant d'en évaluer la portée et le résultat.

Quelques-uns des dossiers que nous avons plaidés qui ont retenu notre attention :

Le 25 juillet 2007, la CLP rendait une décision importante en matière de maladie professionnelle pulmonaire multifactorielle. Il s'agissait d'un regroupement de 14 travailleurs dont 10 de l'aluminerie Alcan à Alma, tous décédés d'un cancer pulmonaire en raison de leur exposition et de leur tabagisme. Compte tenu de ce deuxième facteur, la CSST n'avait pas fait droit à la réclamation. La CLP a accueilli l'appel de 10 des 14 travailleurs (ou succession) en expliquant qu'il ne s'agit



pas de déterminer si l'exposition professionnelle doit être la seule, ou être la plus importante, mais bien si l'exposition professionnelle a eu une contribution significative au développement de la maladie, c'est-à-dire, avoir eu une acuité propre à participer au développement ou à l'évolution de la maladie du travailleur.

- TREMBLAY Lucien, NADEAU Doria, POMMERLEAU Viateur et autres et ALCAN INC. et CSST ; Michèle Juteau, Lucie Nadeau, Jean-François Clément commissaires ; 25 juillet 2007 ; dossiers 107514317 et autres.

Il existe une affaire pendante devant la Cour d'appel du Québec à l'effet qu'un salarié qui a gain de cause devant la CRT, lorsqu'il se plaint de son syndicat quant à son devoir de représentation, pourrait obtenir remboursement de ses frais d'avocat pour présenter et plaider cette requête à la CRT (Métallurgistes Unis d'Amérique c. Commission des Relations du travail et Lucien Castonguay et Papier Rouville C.A. 500-17-025801). Un ban de trois commissaires de la CRT a été saisi par la suite d'une requête d'un syndicat alors que le travailleur avait abusivement logé une semblable requête auprès de la CRT. Contre toute attente, la CRT a ici considéré qu'elle n'avait pas compétence pour rendre une telle ordonnance : c'est à suivre.

La Cour d'appel a reconnu que le préavis de licenciement prévu à la convention collective était payable aux agents de contrôle par Kolossal - même si les employés ont retrouvé un emploi rapidement à l'agence Garda. L'arbitre Lauzon avait ainsi considéré qu'il ne s'agissait pas d'une situation de force majeure et que, par conséquent, le préavis était payable.

- Sécurité Kolossal Inc. c. Métallurgistes Unis d'Amérique, section locale 8922 et Claude Lauzon ; no 500-09-016870-065, C.A. Montréal, 6 novembre 2006.

Le Syndicat des Métallos local 9324 accrédité auprès d'un sous-traitant de la S.T.M. a eu droit d'intervenir dans un arbi-

trage de grief opposant le syndicat CSN à son employeur la C.T.M, car l'objet du grief en était un qui intéressait ce premier syndicat. Le critère pour permettre l'intervention est celui de l'intérêt juridique né et actuel dans la cause. Il s'agit de l'application du principe de l'intervention conservatoire prévue au Code de procédure civile à l'article 208.

- Société de Transport de Montréal et Syndicat du transport de Montréal CSN et Métromédia CMR Plus Inc. et Expression Média Inc. et Métallurgistes Unis d'Amérique, section locale 9324 ; François G. Fortier arbitre ; 22 octobre 2007 ; grief RE-2004-004



Service de la recherche

Le rôle du Service de la recherche consiste à soutenir les permanents et les permanentes dans leur travail auprès des sections locales. Nous intervenons dans des domaines aussi variés que la recherche de renseignements à partir de différentes sources de données dont le Web, notamment sur les entreprises qui embauchent nos membres ou sur leurs concurrents, dans le domaine des régimes de retraite, des assurances collectives, de l'analyse financière, de l'évaluation monétaire ou dans le cadre de dossiers spéciaux.

NÉGOCIATIONS

Au cours de la dernière année, nous sommes intervenus auprès de certains d'entre vous à l'occasion de vos négociations. Que ce soit pour un comparatif monétaire, une présentation dans le secteur auquel vous évoluez ou sur l'entreprise avec laquelle vous négociez, que ce soit pour faire l'analyse de la situation financière de votre entreprise, pour évaluer le coût de vos demandes syndicales, des offres patronales ou d'un règlement, ou pour les questions relatives à votre régime de retraite ou à vos assurances collectives, nous sommes là pour vous aider.

RÉGIMES DE RETRAITE

Nous avons répondu aux demandes d'information de nos membres au sujet de leur régime de retraite, et de nos anciens membres ou de leur succession, concernant leurs droits dans le régime de retraite que nous avons négocié avec leur employeur de l'époque.

Nous avons conseillé les permanents et les permanentes ainsi que les sections locales sur l'évaluation et l'administration de nos régimes et de nos caisses de retraite. Nous avons participé à l'évaluation des coûts de vos régimes de retraite et de leurs améliorations. Ces dernières années nous avons été confrontés à des régimes de retraite

insolvables même si la situation s'est améliorée récemment, et à des employeurs qui cherchent à attaquer nos régimes de retraite, soit en voulant y mettre fin ou en proposant de mettre sur pied un nouveau régime à cotisations définies pour les nouveaux employés. Dans chaque cas, des solutions existent pour contrer ces employeurs qui veulent nous diviser.

Nous siégeons à plusieurs comités de retraite dont celui du Régime de retraite des Métallos.

Certains employeurs refusent d'assumer la responsabilité financière pour la retraite de nos membres. Il arrive que nous devions accepter des régimes à cotisations définies, régimes dont le risque financier est entièrement à la charge de nos membres. Dans ces cas, puisque l'employeur refuse d'assumer le risque et puisque celui-ci repose entièrement sur nos membres, il n'y a aucune raison pour que ces types de régimes soient administrés et gérés par un comité dont les membres sont nommés en majorité par l'employeur. C'est pour cette raison que nous avons créé les Fonds Métallos et les régimes de retraite des Métallos (REER, RCR, RRS).

Nous sommes en mesure d'intervenir en matière de gestion des droits de vote issus des actions que détiennent nos caisses de retraite ainsi qu'en matière d'investissement socialement responsable. Nous continuons de travailler avec le Groupe Investissement Responsable qui contribue à ce que nous soyons des précurseurs en la matière.

FONDS MÉTALLOS

Le Syndicat des Métallos a regroupé certains régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées ou à cotisations déterminées, REÉR collectifs, Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB), Régimes de retraite simplifiés (RRS) et Comptes de retraite

immobilisés (CRI) auprès d'un même gardien de valeur et administrateur. C'est ainsi que nous avons créé les Fonds Métallos qui peuvent recevoir vos fonds de retraite. Les sections locales des Métallos peuvent avoir un compte pour leurs avoirs et profiter des placements garantis à un taux très avantageux. Nous avons aussi créé le Fonds de revenu viager (FRV) pour ceux qui détiennent un compte retraite immobilisé ainsi qu'un Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), pour nos membres qui prennent leur retraite et qui désirent continuer de profiter des avantages des Fonds Métallos, des frais d'administration et de gestion moindres, afférents à ces deux régimes. Au 30 septembre dernier, l'actif total des Fonds Métallos était de 64,3 millions de dollars alors qu'il était de 56,9 millions de dollars à pareille date l'an dernier.

Depuis plus de 6 ans, nous avons accès à des placements garantis, rachetables en tout temps, émis à un taux préférentiel par l'Industrielle Alliance. Nous avons accès à trois Fonds diversifiés dont :

- un équilibré (50 % obligations et court terme, 50 % actions),
- un conservateur (80 % obligations et court terme, 20 % actions) et l'autre plus agressif
- (25 % obligations et court terme, 75 % actions).

Nous avons introduit la multi-gestion à nos trois fonds diversifiés pour réduire leur volatilité et minimiser le risque pour les participants.

En plus de profiter d'une performance au-dessus de la moyenne, selon l'analyse de notre actuaire, nos membres bénéficient de frais d'administration et de gestion plus bas qu'ailleurs et ce, grâce au pouvoir de notre regroupement. À titre d'exemple, notre Fonds diversifié équilibré Métallos a généré des rendements bruts de 12,92 % par année sur une période de quatre ans au 30 juin 2007. Les frais de gestion ne sont



que de 0,7 % alors qu'ils sont entre 1,5 % et 3 % normalement.

Les frais de nos trois Fonds diversifiés ont été majorés récemment suite à une modification à la politique de placement. De plus amples informations sont disponibles au kiosque du Comité des avantages sociaux des Métallos (CASOM).

Les Fonds Métallos ont été conçus par le Comité des avantages sociaux des Métallos (CASOM) avec les conseils de l'actuaire indépendant du comité. Le comité se réunit à la fin de chaque semestre pour surveiller ceux-ci et prendre connaissance des comptes rendus et des analyses de l'administrateur et de l'actuaire sur l'évolution des fonds. Les unités syndicales qui participent aux Fonds Métallos sont alors invitées à assister à la réunion. Nos membres bénéficient de la surveillance exercée sur les Fonds Métallos et de leur transparence.

Près de 4 000 membres répartis dans une soixantaine de groupes investissent leurs revenus de retraite. La force de notre nombre permet à chacun de bénéficier de fonds bien supervisés avec d'excellents rendements et à des frais minimes.

RÉGIME DE RETRAITE DES MÉTALLOS

L'objectif ultime est évidemment de négocier de généreux régimes de retraite et d'y attacher, à l'égard des déficits, la responsabilité d'une compagnie riche et prospère qui ne fermera jamais ses installations. Mais la réalité n'est pas toujours ainsi. Plusieurs membres qui travaillent pour des petites ou moyennes entreprises n'ont pas la possibilité de négocier de tels régimes avec leur employeur pourtant, ils aimeraient avoir un régime de retraite à prestations déterminées.

Nous avons donc créé le Régime de retraite des Métallos, régime à cotisations définies. En juillet 2006, nous avons tenu la sixième assemblée annuelle des participants. Voici quelques endroits où nos membres travaillent et qui souscrivent à ce régime : Sport

Maska, Carri-All, Produits Moulés Synertech, Profilage Cresswell, Multibar, Heckett Canada, la Fonderie Laperle ainsi que les employés de la section locale 8922.

Les sommes sont remises à l'Industrielle Alliance, notre gardien de valeur : elles sont investies dans le Fonds diversifié équilibré Métallos décrit précédemment, suite aux conseils de notre actuaire.

RÉGIME DE RETRAITE PAR FINANCEMENT SALARIAL

Suite à nos pressions et à celles de la FTQ, un nouveau règlement est entré en vigueur, en mars 2007, permettant à des syndicats d'instaurer un régime à prestations déterminées. La particularité de ce régime est que les employeurs ne seront pas responsables des déficits, le cas échéant. Quant au financement, il devra inclure l'indexation des crédits de rente durant toute la vie active et durant la retraite, sans toutefois qu'elle soit garantie. Cette marge pour indexation constituera, en plus des autres précautions, un coussin de sécurité pour éviter les fluctuations à la hausse des cotisations.

Nous avons participé à quelques réunions du Comité de retraite de la FTQ afin de mettre sur pied un tel régime pour les membres de la FTQ. Il devrait voir le jour dès les premiers mois de 2008.

ASSURANCES

Le travail du Service de la recherche consiste également à conseiller les permanents et les permanentes ainsi que les sections locales lors du renouvellement de leur contrat d'assurances collectives.

Avec les augmentations importantes que nous connaissons au chapitre du coût des assurances collectives, notre regroupement est un outil indispensable qui nous permet, par l'entremise de nos conseillers, de régler rapidement les réclamations contestées de nos membres. Il nous donne accès à toute l'information et à des protections d'assurances collectives, à un coût compétitif et

surtout, à un juste coût. Il compte environ 1 800 membres répartis dans une trentaine de milieux de travail.

En plus de notre capacité d'offrir un produit en matière d'assurances collectives traditionnelles, nous sommes en mesure d'offrir un régime d'assurance modulaire pour tout groupe intéressé. De tels régimes sont généralement offerts qu'aux groupes de 250 employés et plus. Le principe est simple : le régime est divisé en trois modules de différents niveaux de couverture d'assurance vie, d'assurance maladie et de soins dentaires, les autres couvertures étant les mêmes pour tous. Le participant opte alors pour un ou l'autre des modules en fonction de ses besoins : la prime varie selon le module sélectionné.

CASOM

Le Service de la recherche coordonne les activités du Comité sur les Avantages Sociaux des Métallos (CASOM).

Il est composé du directeur, de son adjoint ainsi que de permanents du Syndicat des Métallos et d'officiers de sections locales qui participent à l'un des programmes. Pierre Lalonde siège au comité comme conseiller juridique. Le comité est responsable de l'administration de notre regroupement d'assurances et de nos Fonds Métallos.

Vous trouverez, à l'extérieur de cette assemblée, le kiosque du CASOM où nous nous ferons un plaisir de vous expliquer en détail les Fonds Métallos ainsi que notre regroupement d'assurances. Vous y trouverez de la documentation.

CONCLUSION

Nous avons la chance d'appartenir à un grand syndicat et le Service de la recherche est l'un des nombreux services spécialisés dont vous pouvez bénéficier.

Il nous fait plaisir de mettre à votre disposition, ainsi qu'à celle des permanents et des permanentes tous les outils de notre service.



Service de santé sécurité et de l'environnement

La première partie du rapport portera sur la mise à jour des dossiers suivants :

- Dossier du béryllium (comité 3.69) ;
- Dossier du chrysotile ;
- Dossier manganèse.

L'autre partie couvrira les comités où nous siégeons, entre autres :

- Comité « *Règlement sur la santé et la sécurité du travail, soit le 3.33.2* » ;
- Comité « *Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines soit le 3.57* » ;
- Comité national de santé, sécurité et environnement et le Comité de santé et sécurité FTQ.

Autres activités et informations :

- Décès ;
- Associations paritaires ;
- Congrès national d'orientation (Ottawa) ;
- Conférence internationale sur les changements climatiques (New York) ;
- Conférence internationale des Métallos sur la santé, la sécurité et l'environnement, (Dearborn, Michigan) ;
- Sondage sur les Mutuelles de prévention
- Conclusion.

BÉRYLLIUM (COMITÉ 3.69)

Le 11 septembre 2007, Biophage Pharma Inc. a obtenu l'accréditation du Ministère de la santé et des services sociaux du Québec. Biophage devient le **SEUL** laboratoire officiellement reconnu pour exécuter le test de sensibilisation, faire l'analyse et l'interprétation des résultats du test BeLPT au Béryllium (BeLPT) au Québec.

« L'Opération Béryllium » a permis de repérer plus de 2 800 établissements où 100 000 travailleurs sont susceptibles d'être exposés au béryllium. Les secteurs les plus touchés sont les fonderies, l'aéronautique et les établissements d'usinage de pièces aéronautiques, les ateliers de soudure et de récupération des métaux, les laboratoires de denturologie ainsi que l'industrie du recyclage des métaux et de l'électronique. Les activités de « l'opération Béryllium » se poursuivent.

Il est important de mentionner que les familles des travailleurs sont à risque d'exposition secondaire aux poussières de béryllium transportées par les vêtements.

Enfin, nous recommandons toujours le test « **BELPT** » (Beryllium Lymphocyte Proliferation Test - test de prolifération lymphocytaire lié au béryllium) car il est le seul moyen non invasif qui permet de diagnostiquer une sensibilisation.

CHRYSOTILE

Bonne nouvelle : le 23 mai 2007 l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) a approuvé le plan d'action « Global Plan of Action on Workers' Health » qui vise à concevoir des instruments de politique sur la santé des travailleurs.

Le paragraphe 10 du plan d'action se lit comme suit :

« Ces activités comprendront des campagnes mondiales pour l'élimination des maladies liées à l'amianté – en tenant compte d'une approche différenciée concernant les deux formes d'amianté – conformément aux instruments juridiques internationaux et aux preuves les plus récentes pour des interventions efficaces et... ».

Il ne faut pas oublier que le 21 juillet 2006, le Dr Ivan D. Ivanov, Santé au travail et environnement (OMS), avait recommandé

ce qui suit dans son exposé de principe sur l'amianté : « Il faut reconnaître que le moyen le plus efficace d'éliminer les maladies liées à l'amianté est d'arrêter d'utiliser tous les types d'amianté (y compris l'amianté chrysotile) ».

CETTE RECOMMANDATION N'A PAS ÉTÉ RETENUE DANS LE PLAN D'ACTION

D'autre part, dans leur communiqué du 22 mai 2007, les travailleurs activistes et les anti-chrysotile de l'Union européenne ont laissé entendre que l'OMS avait adopté leur position. Ce n'est pas nouveau car il s'agit là « d'informations sélectives ».

Bien au contraire, il n'y a pas eu une interdiction totale d'utilisation des fibres d'amianté incluant le chrysotile. Le plan d'action n'a pas approuvé le bannissement du chrysotile. L'OMS établit clairement les motifs soutenant que le bannissement n'est définitivement pas le seul moyen de protéger la santé des travailleurs.

Malgré cela, le chrysotile continuera de subir la pression de puissants « lobbying » d'entreprises qui font la promotion de leurs produits de substitution. Ces produits n'ont pratiquement pas été évalués quant à leur dangerosité.

MANGANÈSE

Cette saga judiciaire qui date de 2001 s'est poursuivie. Après plus de 35 jours d'audience, le premier dossier s'est terminé par les argumentations respectives des parties, le 6 novembre 2006.

Rappelons que ce dossier est le premier d'une série de 11 réclamations pour intoxication au manganèse. Ils sont des soudeurs qui ont tous plus de 25 ans d'ancienneté à la compagnie Minière Québec Cartier de Fermont.



RÈGLEMENT SUR LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL (COMITÉ TECHNIQUE 3.33.2)

Issu de la fusion de deux règlements pour devenir le règlement sur la santé et la sécurité du travail, le comité technique 3.33.2 a continué de suivre les articles du règlement concernant les éléments suivants : **Dossard** – Vêtements de sécurité à haute visibilité pour tout travailleur exposé à la circulation routière dans son travail; les **Ponts roulants** – formation des pontiers, **la mise à la terre** – articles 52, 53 et 55 de la LSST, visant le contrôle de l'électricité statique des équipements et machines, **l'air comprimé respirable** – Analyse comparative de deux normes soit : CAN3-Z180.1-M85 – Production et distribution et CAN/CSA-Z180.1-00 – systèmes connexes, **le bruit** – nous revendiquons que la CSST fasse progresser ce dossier, le Règlement modifiant le **Code de sécurité pour les travaux de construction et le Règlement sur la santé et la sécurité du travail** ; enfin, le dossier concernant les **contraintes thermiques**. À ce titre, il est possible d'obtenir la version électronique 2007 du Guide de prévention des coups de chaleurs, sur le site de l'IRSSST.

RÈGLEMENT SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL DANS LES MINES (COMITÉ TECHNIQUE 3.57)

Le comité paritaire du conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a pour mandat de réviser le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (r.19.1).

Rappelons que le règlement modifié, entré en vigueur le 23 mars 2006, modifiait 33 articles et en comptait 10 nouveaux.

Il poursuit la réalisation de son plan d'action car le travail des mineurs est considéré comme étant à haut risque. Le 17 mai 2007, les membres du comité ont convenu de l'actualiser. Rappelons qu'il s'agit d'un plan d'action en 6 étapes soit :

1. les ouvertures dangereuses,
2. les excavations souterraines et les activités diverses de minage (forage, explosifs, transport de la roche),
3. les machines d'extraction (treuils miniers),
4. les véhicules motorisés et machines diverses,
5. la ventilation (qualité de l'air) et finalement,
6. l'électricité.

Il est bon de noter que quatre des six sont réalisées. Des consultations sont en cours pour orienter les travaux vers de nouvelles cibles d'intervention.

Nous soulignons que Mine Doyon s'est mérité les honneurs pour la meilleure performance en premiers soins et pour l'équipe de direction lors de la 45^e compétition de sauvetage minier tenue en mai 2007.

COMITÉ NATIONAL DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT ET LE COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ FTQ

Nous avons continué nos échanges et nos discussions avec le **Comité national de santé, sécurité et environnement** et aussi, avec le **Comité de santé et sécurité FTQ**. Ils nous permettent de développer nos plateformes de revendications dans ce domaine.

DÉCÈS

Éric Whitehouse, 34 ans de Granby, est décédé le 15 février 2007 suite à l'effondrement du toit d'un abri pour fumeurs chez Transformateur Delta.

ASSOCIATIONS PARITAIRES

Notre syndicat est membre de l'Association paritaire du secteur minier (APSM), l'Association sectorielle paritaire fabrication de produits en métal et produits électriques (ASPME) et finalement, l'Association sectorielle fabrication d'équipement de transport et de machines (ASFETM).

CONGRÈS NATIONAL D'ORIENTATION

En avril 2007, nous avons participé au **Congrès national d'orientation** des Métallos. C'est un forum où notre syndicat peut faire le point sur son travail et déterminer les priorités pour l'avenir. Les participants ont entendu le témoignage d'Émilie Béland Fortin qui a souligné l'importance de la prévention puisque son conjoint est décédé le 2 décembre 2004, écrasé par une porte de plus de 600 kilos.

Nous continuons d'appuyer le « Projet d'intégration au travail » de la FTQ qui est sous la responsabilité de Serge Leblanc. Il est venu présenter les objectifs du projet à ce même congrès.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La **Conférence internationale sur les changements climatiques** a eu lieu à New-York en mai dernier. Plus de 200 spécialistes du monde entier ont tenté de trouver des solutions. Le président international, Leo Gerard et le directeur national, Ken Neumann y ont participé.

Voici une déclaration de notre président lors de son allocution:

« Faire face au défi du combat contre le changement climatique dépendra de plusieurs facteurs dont ceux d'entre nous du monde ouvrier et environnemental qui s'uniront et se mobiliseront pour faire pression sur les gouverne-



ments afin que ces derniers arrêtent de parler d'urgence mais qu'ils agissent concrètement et fermement.

« Si nous mobilisons les citoyens de l'Amérique du Nord, non seulement nous allons sécuriser notre monde, pour nos enfants et nos petits-enfants, mais nous allons lancer une nouvelle génération de bons emplois qui revitaliseront notre économie ».

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES MÉTALLOS SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Nous avons aussi participé à la **Conférence internationale des Métallos sur la santé, la sécurité et l'environnement** au Michigan, du 5 au 10 août 2007. Plus de 1 200 délégués étaient présents.

Elle visait à servir les intérêts des membres des sections locales et s'adressait aux présidents, aux présidentes membres de comité sur la santé, la sécurité et l'environnement.

Les objectifs étant de refléter la diversité de notre syndicat, de promouvoir et développer les aptitudes au leadership en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Durant les plénières ou les ateliers, nous avons abordé des sujets en rapport avec les industries et les secteurs que notre syndicat représente.

SONDAGE SUR LES MUTUELLES DE PRÉVENTION

Nous tenons à remercier l'ensemble des présidents des sections locales pour leur réponse positive au sondage sur les Mutuelles de prévention durant les tournées régionales de mai et juin de 2007. Rappelons qu'il faisait suite à une résolution de l'assemblée annuelle de 2006. Nous sommes à compiler les données et un rapport suivra.

CONCLUSION

Nous croyons que les activités de 2007 ont fait évoluer nos connaissances et nos revendications et ce, pour notre syndicat et pour nos membres.

Il n'y a pas de prix à la vie. La santé et la sécurité du travail doivent demeurer des activités de tous les jours et notre présence « sur le terrain » est primordiale pour les travailleurs que nous représentons. Les défis demeurent nombreux et nous continuerons nos actions dans nos milieux de travail pour maintenir et faire progresser nos droits.

Nous tenterons de sensibiliser les travailleurs afin qu'ils deviennent une partie active et solidaire de nos revendications en santé sécurité.

Nous voulons aussi réitérer ce que nous avons soulevé l'an dernier soit : augmenter nos actions pour développer des outils pour rejoindre nos jeunes. **Ils sont notre relève.** Le Syndicat des Métallos continue à les aider à développer leur « **réflexe d'intervention en prévention** ».

En terminant, notre plus grande force demeurera toujours nous, ensemble, travailleurs et travailleuses de notre syndicat.



Condition féminine

20 ans déjà ! 20 ans, debout, ensemble !

Ce fut une année d'action pour le Comité de la condition féminine du district 5 puisque nous nous étions données comme mandat de bouger, de changer les habitudes en allant rencontrer les salariées dans leur milieu de travail : ce qui fut fait.

Nous sommes donc allées chez Alcan où nous avons eu le privilège de visiter cette belle usine et de rencontrer des femmes à leur poste de travail. La rencontre a été possible grâce à Stéphane Desgagné, président de la section locale 9490, et grâce à la direction du Syndicat des Métallos qui continue de nous appuyer dans nos démarches. De plus, notre rencontre trimestrielle s'est tenue au bureau régional du Syndicat des Métallos à Québec.

Vous vous souviendrez sûrement que nous vous avons parlé d'une épinglette : c'est maintenant chose faite !

Chantal Lalancette et Suzie Fournier, respectivement présidente et vice-présidente, ont participé à la biennale FTQ en décembre 2006. Plus récemment, une délégation a assisté au Congrès international de la condition féminine des Métallos à Toronto. Une des plus importantes rencontres à ce jour où près de 900 déléguées à travers le monde y ont participé.

Nous nous intéressons à plusieurs sujets d'actualité, entre autres :

- le plomb dans les jouets
- le système de santé
- Alcoa et leurs ateliers de misère

Nous continuerons à visiter les femmes dans leur milieu de travail, à les encourager à joindre les Comités de condition féminine dans les usines. Nous collaborerons également avec les différentes structures syndicales pour faciliter l'intégration des femmes.

Nous profitons de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à Audrey Therrien, agente de fouille à l'aéroport de Dorval.

Le Comité de la condition féminine vous remercie de votre appui qui nous permet d'être présentes auprès de nos membres féminins.

En terminant, nous avons l'intention de continuer notre travail et de faire en sorte que 2008 soit une année aussi productive que la dernière.



Comité sur les Avantages SOciaux Métallos (Casom)

MEMBRES DU COMITÉ

Denis Rainville, président de la section locale 9414, Guy Gendron, de la section locale 9400, Bruno Cyr de la section locale 8990, Gaëtan Paré et Marc St-Hytaire de la section locale 7625, Nelson Breton de la section locale 7065, André Fillion de la section locale 9291, Alain Aubin de la section locale 4796 et Philippe Doré de la section locale 9153. Daniel Roy, adjoint au directeur, Marcel Sasseville coordonnateur, Alain Poirier du Service de la recherche siègent également au Comité ainsi que Pierre Lalonde, avocat du Syndicat des Métallos.

Guy Gendron préside les réunions et Alain Poirier agit comme secrétaire. Les finances sont sous la responsabilité de Bruno Cyr.

FONCTIONS DU COMITÉ

Le Comité voit à la promotion, à la mise en place et à la supervision du regroupement en assurances collectives du Syndicat des Métallos. Il voit également à la promotion, au développement et à la supervision des Fonds Métallos. Le comité s'est réuni à cinq reprises depuis la dernière assemblée annuelle.

REGROUPEMENT D'ASSURANCES MÉTALLOS

En 1992, le regroupement des avantages sociaux a été formé pour permettre à nos membres de bénéficier de réductions de volume dans les primes d'assurances collectives même s'ils travaillaient pour une petite ou moyenne entreprise, et pour être en mesure de représenter nos membres auprès de l'assureur, sans que ce dernier refuse de nous parler.

Nous sommes aujourd'hui en mesure d'obtenir des soumissions à des prix justes et concurrentiels par l'entremise des représentants d'Optimum - actuaires et conseillers. Il est aussi plus facile d'obtenir les informations pour régler les réclamations de nos membres.

Un régime modulaire (permettant aux membres de choisir parmi trois types de protections selon leurs besoins) a été mis sur pied, il y a quelques années, pour les membres de la section locale 9400. Ce produit a été adapté pour les unités des sections locales composées : il peut convenir à toute autre section locale autonome.

Tous nos contrats d'assurances prévoient de maintenir l'assurance-vie en cas de conflit, pendant une période maximum de douze mois, moyennant le paiement de la prime.

Notre regroupement se compose approximativement de 1800 membres assurés, répartis dans 31 entreprises syndiquées auprès de 15 sections locales.

Suite à une décision du CASOM, nous avons changé d'assureur en décembre 2006. Le transfert vers l'Industrielle Alliance Assurance nous a permis de réduire les frais d'administration et d'améliorer le service aux membres.

Si notre regroupement vous intéresse, n'hésitez pas à en parler à votre permanent ou à votre permanente.

FONDS MÉTALLOS

Les Fonds Métallos ont été mis sur pied pour regrouper nos REER collectifs, certains régimes de participation différée

aux bénéfiques ainsi que quelques régimes de retraite à cotisations définies. Depuis, certaines caisses de retraite de régime à prestations déterminées ont investi leurs actifs dans le Fonds diversifié Métallos.

Nos membres ont accès à des fonds diversifiés et à des fonds spécialisés en plus des certificats de dépôts garantis, émis par l'Industrielle Alliance, à un taux supérieur de 0,75 % par rapport à leur taux régulier.

En 2004, nous avons ajouté deux fonds diversifiés à notre fonds diversifié équilibré (50-50) et introduit le concept de la multi gestion à la partie action de nos trois Fonds diversifiés. Nos membres ont maintenant accès à trois fonds diversifiés sécuritaires et à 7 fonds spécialisés, tels que :

- le Fonds diversifié équilibré (50% obligations – 50% actions),
- le Fonds diversifié conservateur (80% obligations – 20% actions),
- le Fonds diversifié agressif (30% obligations – 70% actions),
- le Fonds de marché monétaire,
- le Fonds d'obligations canadiennes,
- les Fonds d'actions canadiennes NATCAN, Jarislowsky Fraser et McLean Budden,
- les Fonds d'actions mondiales McLean Budden et Franklin Templeton.

Nos fonds diversifiés sont gérés par l'Industrielle Alliance pour la répartition tactique d'actifs et par les gestionnaires, pour la sélection de titres. Ils tiennent compte des politiques de placement édictées par le CASOM, suite aux conseils



des actuaires chez Optimum Actuaires et Conseillers Inc. L'administration est sous la responsabilité de l'Industrielle Alliance Assurance.

Près de 4 000 membres travaillant pour 54 employeurs et membres de 29 sections locales ont investi leurs fonds de retraite dans nos Fonds Métallos.

Vous trouverez ci-après le rendement annuel brut de notre Fonds diversifié équilibré (50-50) où des frais de gestion de 0,7 % s'appliquent :

31 décembre 2000	12,6 %
31 décembre 2001	3,5 %
31 décembre 2002	- 3 %
31 décembre 2003	16,7 %
31 décembre 2004	11,1 %
31 décembre 2005	13,7 %
31 décembre 2006	11,9 %

Nos Fonds peuvent recevoir les sommes d'argent provenant de n'importe quel REER collectif ou individuel, régime de participation différée aux bénéfiques (RPDB), régime de retraite simplifié (RRS), régime complémentaire de retraite (RCR), qu'il soit à cotisations définies ou à prestations déterminées ou compte de retraite immobilisé (CRI) en cas de cessation de participation à un régime de retraite.

Lorsqu'un membre prend sa retraite et qu'il n'est pas dans un régime à prestations déterminées, il peut utiliser le Fonds de revenu viager Métallos (FRV) ou le Fonds enregistré de revenu de retraite Métallos (FERR).

L'Industrielle Alliance a développé un questionnaire pour aider nos membres à définir leur profil d'investisseur : un outil indispensable lorsque vient le temps de choisir le type d'investissement désiré.

Le CASOM s'assure que les régimes d'accumulation de capital qui vous sont offerts soient conformes aux lignes directrices pour les régimes de capitalisation émises par le Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier.

Depuis la dernière assemblée annuelle, le CASOM a mis sur pied un sous comité pour revoir les pondérations en actions canadiennes par rapport aux actions mondiales et américaines dans nos trois Fonds diversifiés sous la recommandation de notre actuaire. Le sous comité était composé de Daniel Roy, Alain Poirier, Guy Gendron et Gaëtan Paré.

Le CASOM a aussi entériné la recommandation du sous comité de réduire la proportion d'actions canadiennes dans nos trois Fonds diversifiés et d'augmenter d'autant la pondération en actions mondiales, tout en respectant les proportions de revenus fixes par rapport aux revenus variables de chacun des fonds. Dorénavant, nos trois Fonds diversifiés auront une répartition égale en actions canadiennes par rapport aux actions mondiales. Toutefois, les frais ont été majorés de 0,02% pour le Fonds conservateur, 0,05% pour le Fonds équilibré et de 0,07% pour le Fonds agressif. Ce changement est entré en vigueur le 1er octobre 2007.

RÉUNION ANNUELLE DES SECTIONS LOCALES PARTICIPANTES

La réunion annuelle de toutes les sections locales participant à notre regroupement d'assurances ou à nos Fonds Métallos aura lieu le mercredi à l'ajournement l'assemblée annuelle de cette année où les membres du CASOM sont élus et où le présent rapport est soumis sur nos différents programmes d'avantages sociaux.

PROMOTION DE NOTRE REGROUPEMENT

À chaque année, durant l'assemblée annuelle, le CASOM procède à deux tirages de 1 000 \$ pour investissement dans les Fonds Métallos. Nous avons aussi fait un tirage de 1 000 \$ au tournoi de golf des Métallos en août 2007, toujours pour investir dans les mêmes Fonds.

Nous avons mis à jour nos pamphlets promotionnels lesquels sont disponibles à notre kiosque durant l'assemblée annuelle. Vous pourrez éventuellement obtenir de l'information sur tous nos programmes en visitant le site québécois des Métallos.

De plus, nous avons publié un article sur les Fonds Métallos dans une édition du journal Le Métallo et prévoyons en publier un autre sur notre regroupement d'assurances sous peu.

DES OUTILS POUR NOS MEMBRES

Si vous avez besoin d'une soumission d'assurances ou si vous désirez transférer de l'argent pour votre retraite ou encore, si vous désirez commencer un régime de retraite, n'hésitez pas à en parler à votre permanent ou permanente.

Venez nous rencontrer à notre kiosque. Vous y trouverez de la documentation sur notre regroupement d'assurances collectives et sur les Fonds Métallos.

